

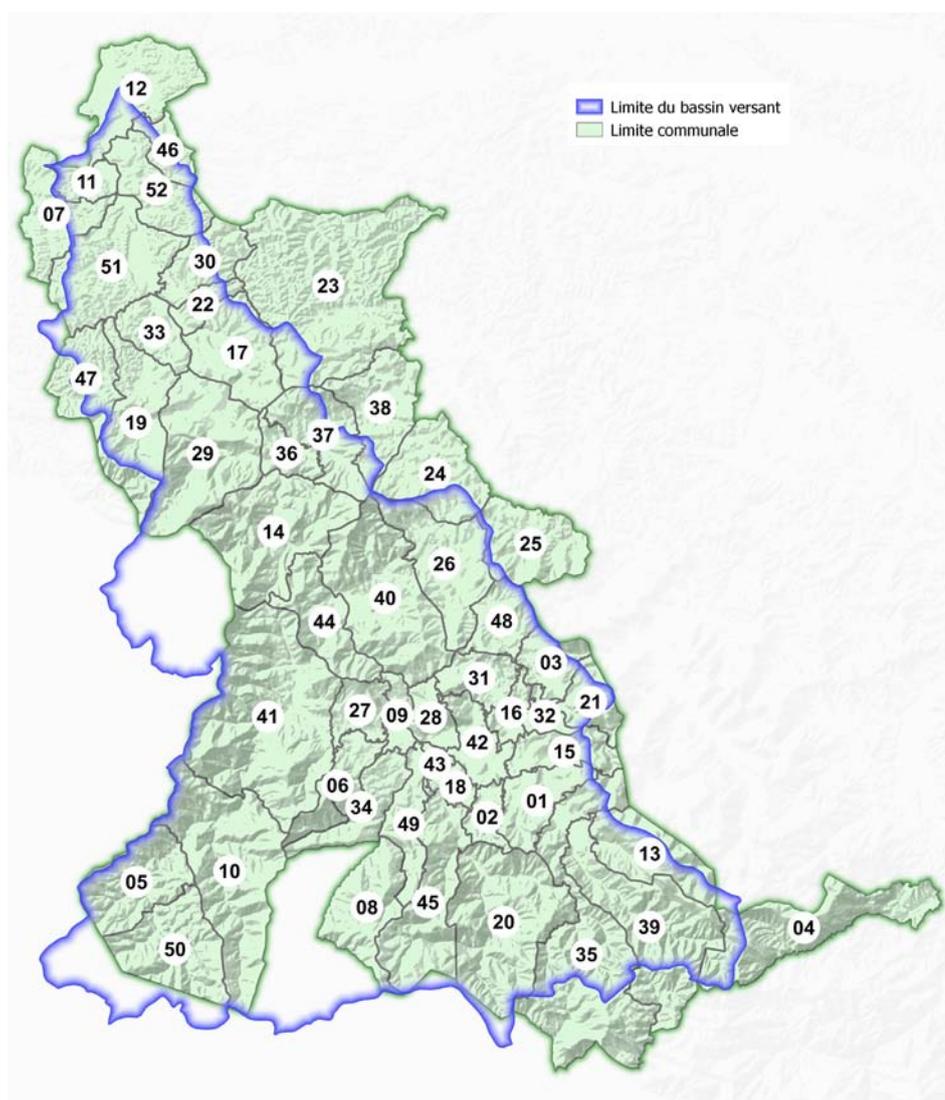
En 2015, plus de 57 700 hectares, soit plus de 60 % de la superficie du bassin versant, ont été déclarés à la PAC. Les deux tiers de ces surfaces sont déclarées par des exploitations agricoles et le reste par les structures collectives gestionnaires d'estives.

Les élevages d'ovins lait et de bovins investissent la majeure partie de cet espace. Grâce aux pratiques de transhumance, ces terres de montagne, peu propices à d'autres activités agricoles, sont valorisées sous forme de pâturage. Ainsi, les prairies représentent plus de 90 % de la sole agricole du territoire. Plus de 80 % des terres arables sont destinées à la production de fourrages (prairies temporaires et maïs destiné à l'ensilage), le reste étant essentiellement dédié à la maïsiculture mais aussi, pour une moindre part, à la culture de piment ou la viticulture.

Ces productions agricoles se caractérisent par un fort ancrage territorial. Ainsi, plusieurs d'entre elles sont reconnues par un signe officiel de qualité attestant d'un lien fort au terroir. Nous trouvons ainsi, au niveau des appellations d'origine protégée (AOP), le piment d'Espelette, les fromages Ossau-Iraty, les vins d'Irouleguy et le porc Kintoa et également les indications géographiques protégées (IGP) « Agneau de lait des Pyrénées » et « Tomme des Pyrénées ».

Prolongement de la production agricole, le secteur agroalimentaire regroupe plusieurs entreprises qui transforment et valorisent ces produits locaux. Ainsi, plusieurs laiteries et/ou fromageries ainsi que des conserveries-salaisonneries contribuent à la promotion de ces productions locales et offrent un volume d'emploi conséquent.

►►► POUR SE SITUER



64008	Ahaxe-Alciette-Bascassan	01
64011	Aincille	02
64013	Ainhice-Mongelos	03
64015	Alçay-Alçabéhéty-Sunharette	04
64016	Aldudes	05
64026	Anhaux	06
64038	Arcangues	07
64047	Arnéguy	08
64066	Ascarat	09
64092	Banca	10
64100	Bassussarry	11
64102	Bayonne	12
64107	Béhorléguy	13
64124	Bidarray	14
64154	Bussunarits-Sarrasquette	15
64155	Bustince-Iriberry	16
64160	Cambo-les-Bains	17
64166	Caro	18
64213	Espelette	19
64218	Estérençuby	20
64229	Gamarthe	21
64255	Halsou	22
64256	Hasparren	23
64259	Hélette	24
64271	Iholdy	25
64273	Irissarry	26
64274	Irouléguay	27
64275	Ispoure	28
64279	Itxassou	29
64282	Jatxou	30
64283	Jaxu	31
64297	Lacarre	32
64317	Larressore	33
64322	Lasse	34
64327	Lecumberry	35
64350	Louhossoa	36
64364	Macaye	37
64377	Mendionde	38
64379	Mendive	39
64436	Ossès	40
64477	Saint-Étienne-de-Baïgorry	41
64484	Saint-Jean-le-Vieux	42
64485	Saint-Jean-Pied-de-Port	43
64490	Saint-Martin-d'Arrossa	44
64492	Saint-Michel	45
64496	Saint-Pierre-d'Irube	46
64527	Souraïde	47
64528	Suhescun	48
64538	Uhart-Cize	49
64543	Urepel	50
64547	Ustaritz	51
64558	Villefranque	52

Définition des territoires d'étude

Le bassin versant de la Nive s'étend sur 998 km² dont 87 %, soit 86 436 ha, sont situés en France. Il traverse le Pays Basque dans sa partie médiane.

Nous serons amenés à observer diverses échelles spatiales au cours de cette étude en fonction des investigations souhaitées mais aussi de la disponibilité des données.

La première maille d'observation est constituée par l'espace géographique qui correspond aux limites du bassin versant ⁽¹⁾ dans sa partie française. Au sein de cet espace, quelques zooms seront réalisés à l'échelle d'une « zone à risques d'inondations » qui est plus particulièrement exposée à cette menace ⁽²⁾.

Ces espaces sont des délimitations naturelles qui ne correspondent pas nécessairement aux limites administratives des communes qui les composent. En effet, l'aire des communes situées en

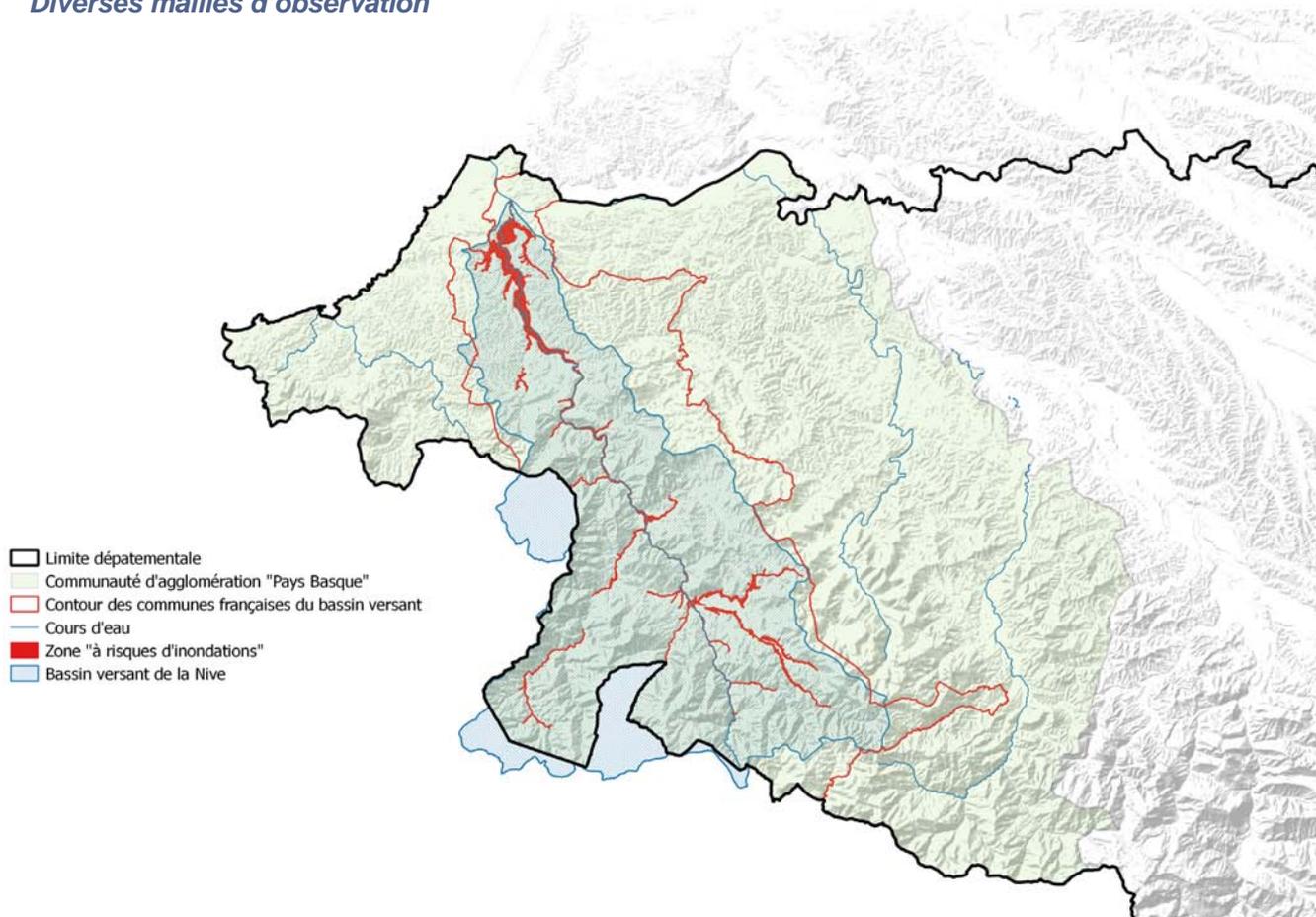
bordure n'est souvent que partiellement incluse dans celle du bassin versant. Comme certaines données statistiques sont rattachées à la commune, nous serons également amenés à prendre en compte la délimitation « administrative » rattachée au bassin versant. Pour cela, nous inclurons dans ce périmètre l'ensemble des communes dont l'aire est incluse ou recoupe celle du bassin versant.

Les modalités de calcul et d'extraction des données à l'échelle des espaces naturels sont définies au niveau de la fiche « Méthodologie » en fin de document.

⁽¹⁾ Fichier géographique communiqué par la Communauté d'agglomération « Pays basque ».

⁽²⁾ Délimitation communiquée par la Communauté d'agglomération « Pays Basque ». Il s'agit d'un espace délimité à partir de l'agrégation de diverses observations historiques, il n'a aucune valeur administrative.

Diverses mailles d'observation

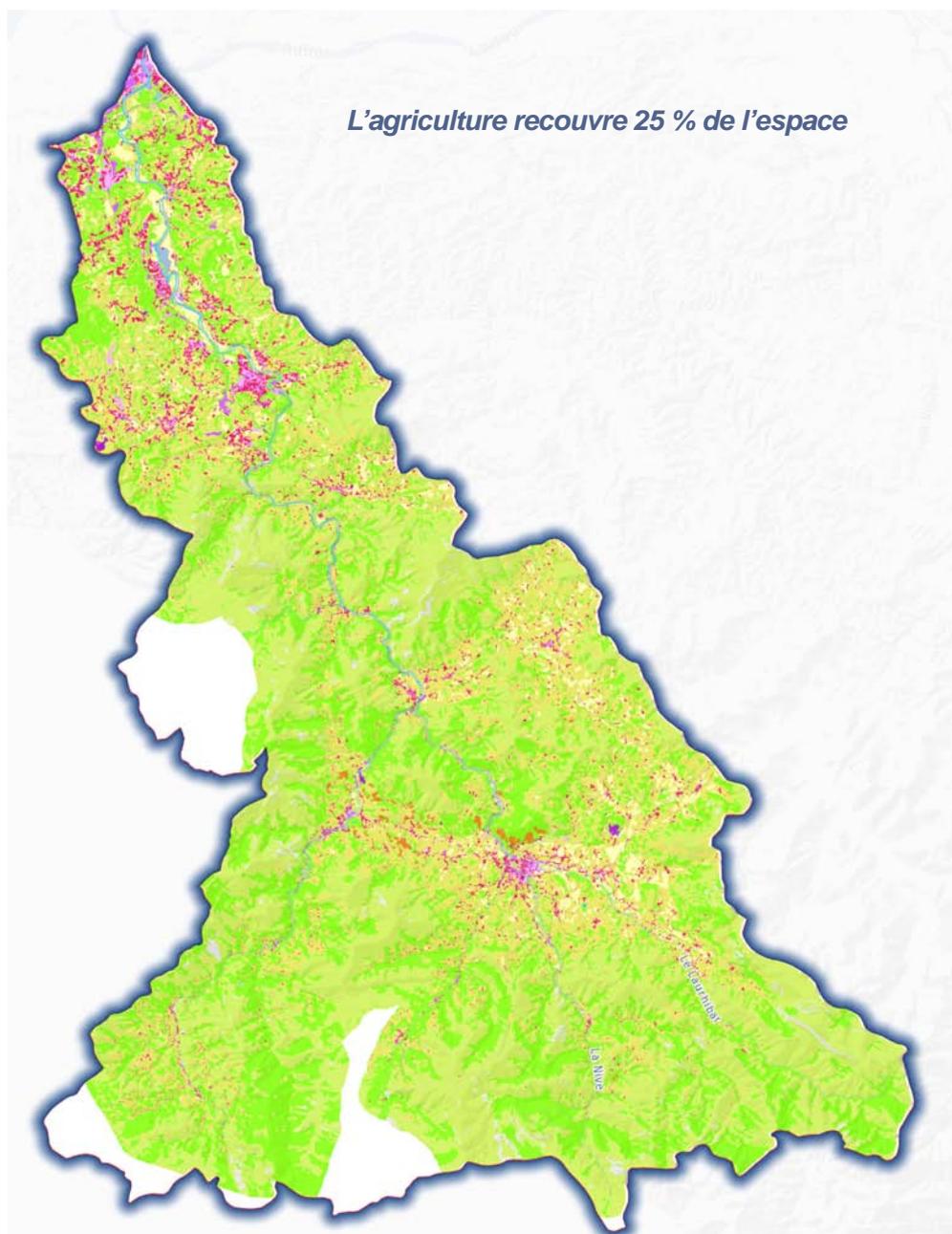


Sources : ©IGN - BD CARTO®, Relief issu des MNT de l'IGN, Communauté d'agglomération « Pays Basque »

De vastes espaces naturels et forestiers

En 2015, selon les données du référentiel aquitain d'occupation du sol (OCS) ⁽¹⁾, les espaces naturels et forestiers qui incluent les pâturages d'estives recouvrent près des deux tiers de l'espace du bassin versant (partie française). Viennent ensuite les espaces agricoles (28 %), les espaces artificialisés (6 %) et les zones humides et surfaces en eau pour moins d'un demi pour cent.

⁽¹⁾ Le référentiel aquitain d'occupation du sol à grande échelle (OCS) a été produit dans le cadre de PIGMA (plateforme d'information géographique mutualisée en Aquitaine). Cf. description détaillée dans la fiche « Méthodologie ».



Type d'espace	% de surface totale
Zones urbanisées	3,7%
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	1,2%
Mines, décharges et carrières	0,2%
Espaces verts artificialisés non agricoles	0,6%
Terres arables	3,2%
Cultures permanentes	0,3%
Prairies	24,7%
Zones agricoles hétérogènes	0,1%
Forêts	31,1%
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	32,9%
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	0,9%
Zones humides intérieures	0,0%
Zones humides maritimes	0,0%
Eaux continentales	0,3%
Absence d'information	0,8%

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Communauté d'agglomération « Pays Basque », ©PIGMA - OCS Nouvelle-Aquitaine 2015



»»

Implantation inégale des espaces artificialisés

Les espaces artificialisés se répartissent inégalement dans l'espace. Ils se situent en partie le long de la Nive, en partie médiane au niveau de Saint-Jean-Pied-de-Port (et pour une moindre part Uhart-Cize) et au niveau aval, de la commune de Cambo-les-Bains à la ville de Bayonne.

Deux tiers de ces espaces sont des zones urbanisées constituées pour 16 % par du tissu urbain « continu » et 84 % par du « tissu discontinu », à savoir des espaces où coexistent bâtiments, voiries et surfaces végétalisées.

Par ailleurs, un cinquième des espaces artificialisés sont dédiés aux réseaux de communication et aux zones industrielles ou commerciales. Le restant (14 %) correspond essentiellement aux espaces verts artificialisés et aux équipements sportifs et de loisirs.

De vastes espaces naturels

S'étendant sur près de 60 000 ha, les espaces naturels et forestiers occupent près des deux tiers de l'espace et se trouvent le plus fréquemment en altitude. La forêt, essentiellement composée de feuillus, représente près de la moitié de ces surfaces. Le reste est principalement constitué de landes et broussailles ou de pelouses et pâturages naturels. Une grande partie de ces derniers sont valorisés par les éleveurs qui y font pâturer leurs animaux (cf. fiche 3).

Prédominance des prairies au niveau des espaces agricoles

Avec 26 000 ha, les espaces agricoles recouvrent près de 30 % de la superficie du bassin versant. Ils se répartissent sur l'ensemble de l'espace et sont, la plupart du temps, situés en zone de piémont, à plus basse altitude que les espaces naturels et forestiers. Près de 90 % de ces surfaces sont enherbées. Une présentation plus détaillée est réalisée à la fiche suivante à partir des données des déclarations PAC.

Plus de 1 000 ha d'espaces agricoles naturels ou forestiers artificialisés entre 2000 et 2015

Entre 2000 et 2015, plus d'un millier d'ha d'espaces agricoles naturels ou forestiers (dénommés espaces « NAF ») ont été artificialisés au sein du bassin versant. Ce sont essentiellement des prairies agricoles (74 % des surfaces artificialisées), des terres arables (10 %), des forêts de feuillus (11 %) ou encore de landes et broussailles (3 %).

71 % de ces espaces ont été urbanisés

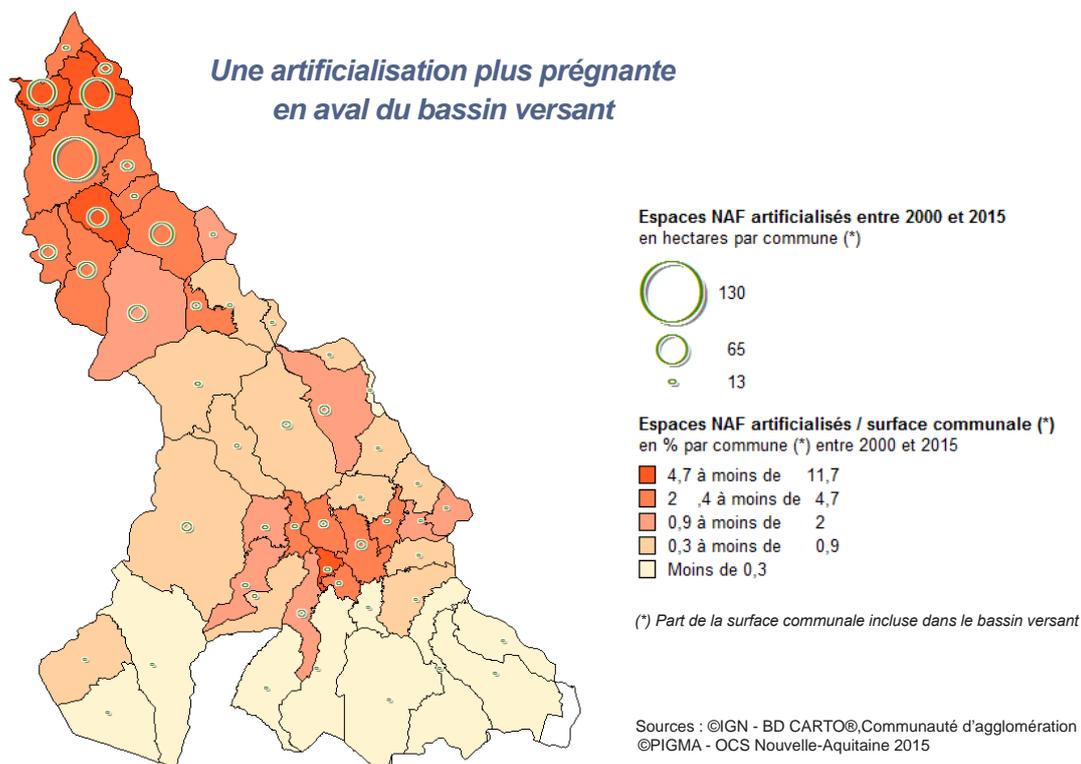
725 ha, soit 71 % de ces espaces NAF artificialisés, ont été urbanisés et ont servi à implanter des habitations au sein d'espaces urbains « discontinus » (87 % des espaces NAF urbanisés) ou d'espaces urbains « continus » (13 % des surfaces urbanisées).

Par ailleurs, 12 % des espaces artificialisés, soit 122 ha, ont servi à créer des infrastructures (emprises industrielles ou commerciales, parkings, voies routières), 11 % (107 ha) sont en chantier d'aménagement, et les 6 % restant ont été utilisés pour implanter des espaces verts « non agricoles » (espaces verts urbains et espaces de loisirs).

Une artificialisation en périphérie des agglomérations

Au niveau spatial, cette artificialisation des espaces NAF est plus particulièrement marquée autour des zones déjà urbanisées et notamment dans la partie aval du bassin versant de Cambo-les-Bains à Bayonne et en partie médiane au niveau de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Ainsi, les communes d'Ustaritz, Villefranque, Bassussarry, Cambo-les-Bains, Larressore, Itxassou et Espelette regroupent près de la moitié des surfaces NAF artificialisées sur la période.





ZOOM sur la zone à risques d'inondations

Une zone « à risques d'inondations » a été identifiée à partir d'observations menées au fil du temps. La délimitation de celle-ci ne correspond à aucun zonage officiel mais l'organisation de l'espace, notamment au niveau agricole, y diffère du reste du bassin versant.

Part plus importante de l'agriculture sur la zone « à risques d'inondations » que dans le bassin versant

L'agriculture occupe plus de la moitié de l'espace

Les terres agricoles et les espaces artificialisés représentent une part plus importante de l'espace au sein de la zone plus fortement soumise aux risques d'inondations que dans l'ensemble du bassin versant. En effet, ils y représentent respectivement 56 % et 9 % de la superficie totale contre 28 % et 6 % au niveau du bassin versant.

Par conséquent, les espaces semi-naturels ou forestiers représentent à peine plus du quart de l'espace contre près des deux tiers sur l'ensemble du bassin versant.

Plus de terres arables

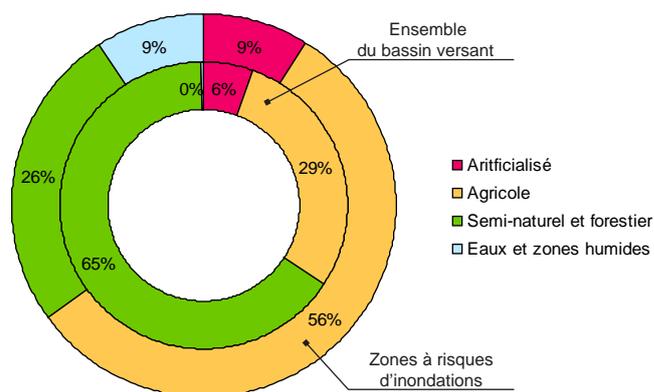
Les terres arables destinées aux cultures de plein champ (notamment les céréales) sont beaucoup plus présentes dans la zone à risques. Elles y représentent 36 % des terres agricoles contre 11 % sur le bassin versant.

Par conséquent, ce rapport s'inverse pour les prairies qui représentent 64 % des surfaces agricoles dans la zone à risques, contre 87 % dans le bassin versant.

28 % de la sole maïsicole du bassin versant est située dans la zone à risques

L'analyse des déclarations PAC de 2015 permet d'affiner les données précédentes. Sur les 1 104 hectares déclarés à la PAC en 2015 sur la zone à risques, les surfaces enherbées demeurent majoritaires, mais elles ne représentent que 60 % des surfaces déclarées contre 90 % sur l'ensemble du bassin versant. Les terres cultivées sont ainsi plus présentes : les céréales (essentiellement du maïs) y représentent 20 % des surfaces déclarées et les fourrages annuels (maïs ensilage) 13 % alors que sur le bassin versant, ces cultures représentent chacune 2 % des surfaces déclarées. Ainsi, 28 % de la sole maïsicole et 11 % des surfaces en maïs fourrage du bassin versant sont cultivées au sein du périmètre de la zone à risques.

Une répartition des espaces différente au sein du bassin versant et de la zone à risques



Sources : PIGMA, OCS Nouvelle-Aquitaine 2015 - Version Beta, Communauté d'agglomération Pays Basque

Une cinquantaine d'ha artificialisés entre 2000 et 2015

Sur la période 2000-2015, 43 ha de terres agricoles et 5 ha d'espaces naturels ou forestiers ont été artificialisés.

Près de 30 % de ces terrains ont servi à construire de l'habitat (essentiellement du tissu urbain discontinu), 23 % des zones industrielles ou d'activité, 23 % des équipements de loisirs, et près de 20 % sont des chantiers.

Un tiers des déclarants à la PAC du bassin versant cultivent au moins une parcelle dans la zone à risques

450 agriculteurs, soit le tiers des agriculteurs déclarant des parcelles situées sur le bassin versant à la PAC, détiennent au moins un îlot situé dans le périmètre de la zone à risques. Cela représente au total 1 104 ha soit 3 % des surfaces déclarées (hors gestionnaires d'estives) en 2015. La quasi-totalité de ces terres sont valorisées par des exploitations agricoles, moins d'une dizaine d'ha sont déclarés par des gestionnaires d'estives.

310 exploitations exploitent moins d'un hectare sur la zone à risques

Pour plus de 70 % des exploitations détenant des parcelles situées dans la zone « à risques », ces dernières représentent moins de



»»

10 % de leur superficie totale déclarée en 2015, soit environ un hectare en moyenne par exploitation. Ces structures regroupent le quart des parcelles agricoles situées dans la zone à risques.

Plus de la moitié de la surface déclarée en zone à risques pour une trentaine d'exploitations

A contrario, pour seulement une trentaine d'exploitations, les surfaces déclarées dans la zone à risques représentent plus de la moitié des surfaces déclarées à la PAC. Ces exploitations semblent de plus petite taille que les autres puisque la surface moyenne déclarée (y compris en dehors de la zone) est d'une dizaine d'ha, contre 24,5 ha pour celles ayant entre 10 et 50 % de leur surface dans la zone à risques et 34,1 ha pour celles en ayant moins de 10 %.

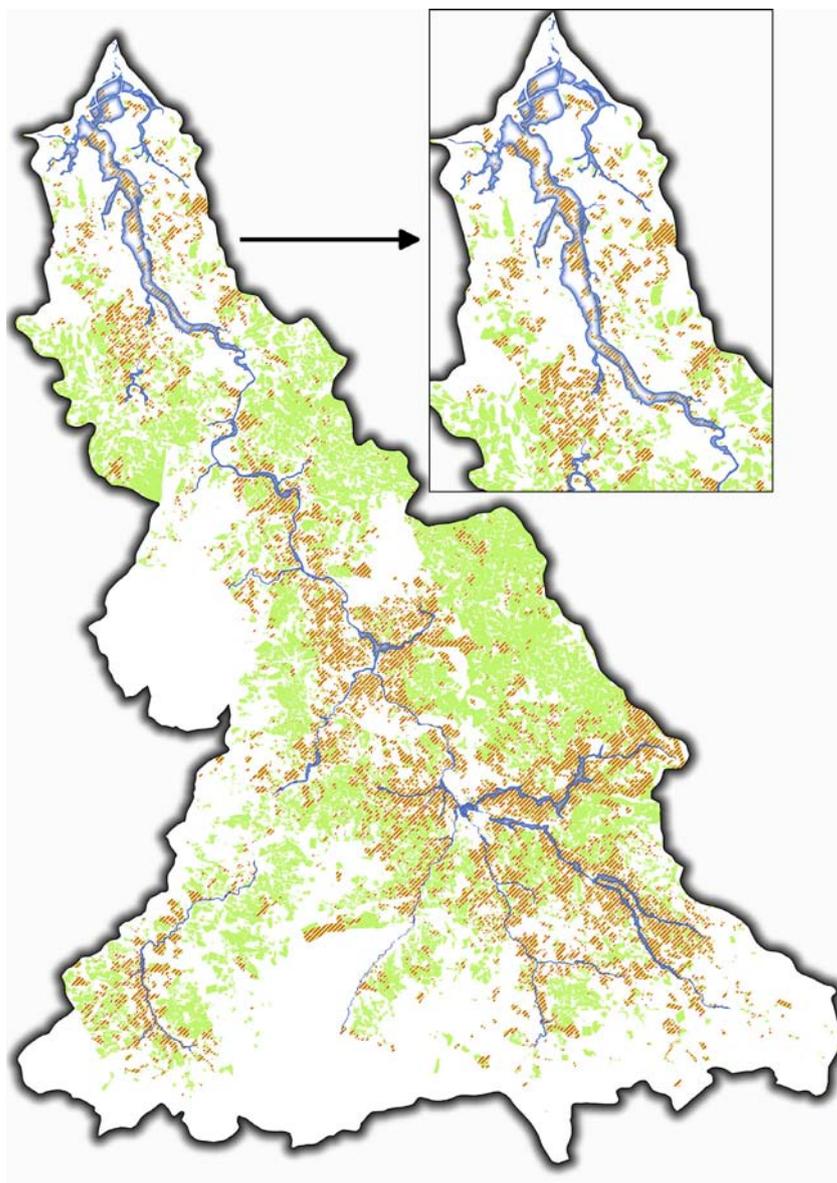
Répartition des surfaces déclarées à la PAC dans la zone à risques en fonction de la part qu'elles représentent dans la surface des exploitations

Unité : ha

Part de la surface de l'exploitation située en zone à risques	Nombre de déclarants	Surface en zone à risques		Surface déclarée	
		Totale	Moyenne	Totale	Moyenne
Moins de 10%	312	292	0,9	10 637	34,1
De 10 à 50%	105	493	4,7	2 573	24,5
De 50 à 75%	21	221	10,5	345	16,4
75% et plus	10	94	9,4	112	11,2
Ensemble	448	1 100	2,5	13 667	30,5

Source : ASP - Déclarations de surface PAC 2015

Emprise des exploitations agricoles détenant des parcelles au sein de la zone à risques



- Délimitation bassin versant
- Délimitation zone à risques
- Îlots PAC des exploitations impactées (1)
- Îlots PAC des exploitations agricoles (2)

- (1) Exploitations impactées : exploitations détenant au moins un îlot PAC dans la zone à risques
- (2) Exploitations agricoles hors gestionnaires d'estives

Sources : ©IGN - BD CARTO®,
ASP-Déclarations PAC,
Communauté d'agglomération « Pays Basque »

Un vaste espace naturel valorisé par l'agriculture

53 723 ha, soit plus de 60 % de l'espace du bassin versant (partie française), ont été déclarés à la PAC en 2015.

Près de 88 % des ces terres sont des surfaces toujours en herbe, 11 % des terres arables, 0,5 % des cultures permanentes (essentiellement de la vigne) et le restant divers espaces boisés ou non cultivés.

90 % de l'espace agricole est enherbé

16 250 ha de prairies permanentes

Avec plus de 47 000 ha, les surfaces enherbées représentent plus de 90 % de la sole agricole du territoire. S'étendant sur 16 250 ha, les prairies naturelles exemptes de « ressources fourragères ligneuses » représentent plus du tiers des surfaces toujours en herbe. Elles sont directement valorisées par les exploitations agricoles.

La valorisation d'espaces naturels

Dans les autres pâturages, l'herbe cohabite avec des arbres, arbustes et broussailles dits « ressources fourragères ligneuses » présents en plus ou moins grande proportion. Il s'agit de milieux semi-naturels valorisés à la belle saison par le pâturage des animaux (bovins et ovins). S'étendant sur plus de 27 000 ha, ces derniers représentent plus de 58 % des surfaces toujours en herbe. À noter également que 3 600 ha de bois sont exploités en pâturage par les animaux. Près des deux tiers de ces espaces sont gérés par des structures « gestionnaires d'estives » et mis à disposition des éleveurs (cf. fiche suivante).

6 000 ha de terres arables et 215 ha de vigne

80 % des terres arables dédiées à l'élevage

Les prairies temporaires et artificielles et les fourrages annuels (essentiellement du maïs ensilage) représentent plus de 80 % de terres arables.

Les céréales constituent les principales cultures de plein champ destinées à la vente. Elles représentent 14 % des terres arables et sont en majeure partie composées de maïs grain.

Ces terres arables se situent essentiellement en piémont et sur la partie aval du bassin versant.

121 ha de piment

Particularité du territoire, 121 ha de piment ont été déclarés à la PAC en 2015. Cette culture bénéficie de l'AOP « Piment d'Espelette » et à ce titre, représente un atout considérable pour ce territoire qui regroupe plus de la moitié de la sole cultivée en AOP.

215 ha de vigne

215 ha de vignes constituent l'essentiel du vignoble d'AOP « Irouleguy ». Ils se situent essentiellement autour du village éponyme.

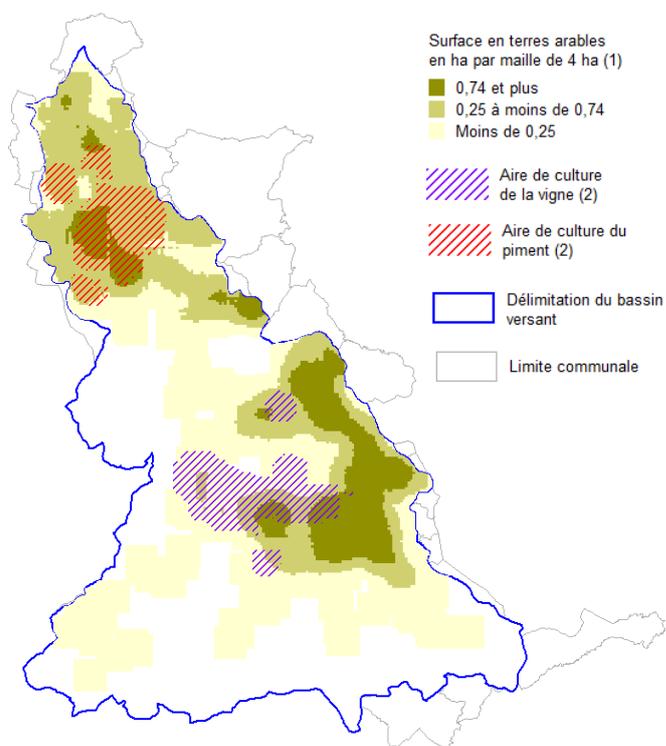
Plus de 60 % de l'espace déclaré à la PAC en 2015

	Unité : ha
	Surface
Terres arables	6 042
Prairies artificielles et temporaires	3 669
Fourrages annuels	1 290
Céréales (y compris semences)	824
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum (*)	137
Jachères	48
Autres	74
Cultures permanentes	256
Vignes	215
Autres	41
Surfaces toujours en herbe	47 169
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	16 251
Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes	15 361
Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes	11 867
Bois pâturé	3 690
Autres surfaces déclarées	257
Total bassin versant	53 724

(*) Essentiellement culture de piment

Source : ASP - Déclarations de surface PAC 2015

Localisation des cultures déclarées à la PAC en 2015



Sources : ©IGN - BD CARTO®,
Communauté d'agglomération « Pays Basque », ASP-Déclarations PAC 2015

(1) Densité estimée à partir du carroyage et lissage des données géolocalisées au centroïde de l'ilot PAC selon la méthode du Biweight. Maille de carroyage 4 hectares, rayon de lissage 3 km.

(2) Indication de l'aire où la culture a été déclarée. Les hachures ne renseignent pas la surface déclarée.

Exploitations agricoles et gestionnaires d'estives se partagent la gestion de l'espace agricole

En 2015, on dénombre 1 340 déclarants ayant déclaré au moins une parcelle à la PAC sur le bassin versant de la Nive (partie française). Le siège d'exploitation de la quasi-totalité d'entre eux est situé dans les Pyrénées-Atlantiques. Près de 20 000 ha soit 34 % des surfaces sont déclarées par des structures collectives « gestionnaires d'estives ».

Prédominance des exploitations individuelles

En 2015, près des trois quarts des exploitations sont sous statut d'exploitation individuelle ; elles valorisent 60 % de la SAU déclarée à la PAC.

Les groupements d'exploitation en commun (Gaec) constituent le mode d'exploitation sociétaire le plus usité. Ces structures représentent 16 % de l'effectif des exploitations et regroupent le quart de la SAU du territoire.

Enfin, les EARL représentent 9 % des exploitations et regroupent 12 % de la SAU.

SAU moyenne de 25 ha

Les exploitations agricoles valorisent en moyenne 25 ha de SAU totale. Toutefois, cette caractéristique varie selon le statut juridique : 21 ha pour les exploitations individuelles et 40 ha pour les Gaec. Cela peut sembler assez faible pour des exploitations d'élevage, mais une part importante de ces agriculteurs utilisent les ressources fourragères des estives.

20 000 ha d'espaces naturels collectifs mis à disposition des éleveurs

20 000 ha de pâturages collectifs

37 % des surfaces déclarées à la PAC le sont par 16 structures « gestionnaires d'estives ». Ces terres appartiennent le plus souvent à une structure administrative (État, communes, etc.) et sont gérées par une structure collective (collectivités territoriales, associations foncières pastorales ou groupement foncier pastoral). Elles sont mises à disposition des éleveurs qui possèdent des droits d'usage, souvent ancestraux, pour y faire pâturer leurs animaux.

Ces espaces sont essentiellement situés en altitude, dans la partie amont du bassin versant.

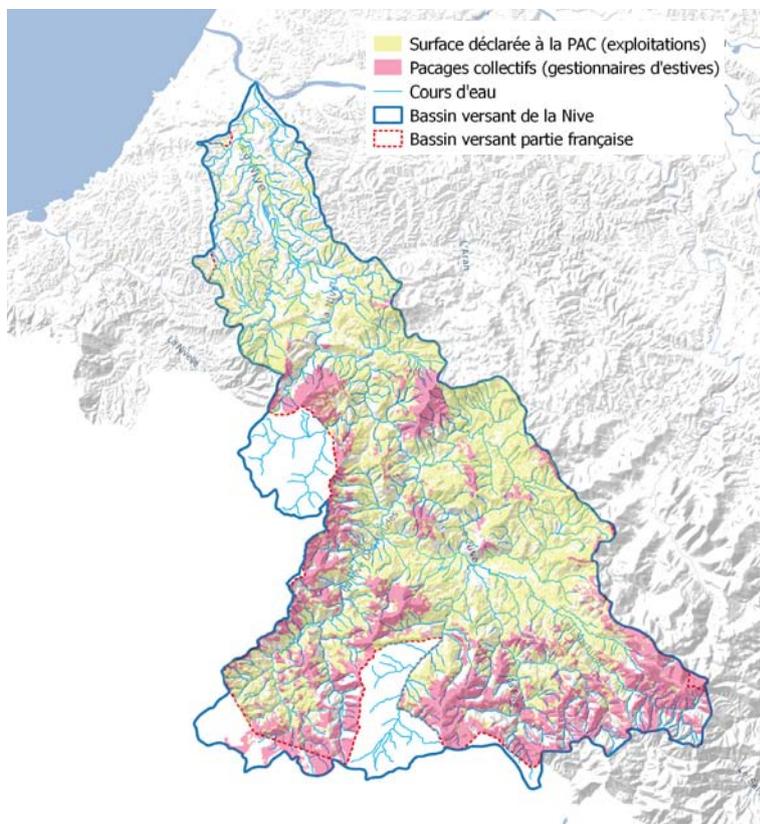
Répartition de la SAU déclarée à la PAC en 2015 selon le statut juridique

Unités : effectif, ha

Statut juridique	Effectif de déclarants	SAU déclarée
Exploitations agricoles		
Exploitation individuelle	967	20 138
Groupement agricole d'exploitation en commun	209	8 399
Exploitation agricole à responsabilité limitée	125	4 183
Société civile d'exploitation agricole	17	638
Autres formes sociétaires	6	330
SAU des exploitations agricoles	1 318	33 359
Structures gestionnaires d'estives		
Collectivité territoriale et structure assimilée	13	18 391
Association foncière agricole, Groupement foncier pastoral	3	1 387
SAU des gestionnaires d'estives	16	19 778

Source : ASP-Déclarations de surface PAC 2015

SAU des exploitations agricoles et des gestionnaires d'estives



Sources : ©IGN - BD CARTO®, Communauté d'agglomération « Pays Basque », ASP - Déclarations PAC 2015, Georef



Maintien des surfaces déclarées entre 2010 et 2015 et consolidation de certaines exploitations

En 2010, 1 339 agriculteurs exploitant une parcelle sur le bassin versant déclaraient au total 34 408 ha à la PAC ⁽¹⁾. En 2015, nous retrouvons une surface équivalente (34 072 ha) et un effectif de déclarants légèrement plus faible (1 327), soit une diminution de moins d'un pour cent.

⁽¹⁾ hors structures gestionnaires d'estives.

Les nouvelles déclarations compensent les arrêts de déclaration

Sur cette période, 341 déclarants ⁽²⁾ ont cessé de déclarer et on enregistre en contrepartie 329 « nouveaux déclarants » ⁽³⁾ soit un taux de reprise de 96 %. Conjointement, les 8 797 ha « libérés » par les cessations de déclaration ont été repris en quasi-totalité par les nouveaux déclarants.

Par ailleurs, 998 exploitations ont déclaré des terres sur l'ensemble de cette période : 661 d'entre elles déclarent une surface équivalente, 203 ont augmenté leur surface déclarée de près de 7 ha en moyenne et 184 exploitations ont diminué leur déclaration d'autant.

⁽²⁾ Exploitations agricoles et structures gestionnaires d'estives.

⁽³⁾ Nouveau déclarant : il s'agit des numéros PACAGE présents en 2015, mais qui ne le sont pas en 2010 ; cela inclut les changements de numéro PACAGE suite à un changement de statut d'exploitation.

Consolidation de certaines exploitations

Sur l'ensemble de ce territoire, la transmission/reprise des terres déclarées semble s'opérer correctement entre 2010 et 2015. En effet, la surface totale déclarée par les exploitations demeure stable sur cette période et l'ensemble des cessations de déclaration (chefs âgés de 56 ans en moyenne) sont compensées par les nouvelles déclarations (chefs âgés de 47 ans en moyenne).

Une partie des exploitations dirigées par des moins de 50 ans consolident leur surface par reprise de terres libérées par des personnes approchant l'âge de la retraite (55 ans en moyenne).

Progression vers le statut sociétaire

La comparaison du statut d'exploitation des structures ayant cessé de déclarer entre 2010 et 2015 et celui des nouveaux déclarants montre un très net recul des exploitations individuelles au profit des Gaec et pour une moindre part des EARL. En effet, les Gaec représentent 7 % de l'effectif et 8 % de la SAU des cédants, alors que près du tiers de l'effectif et plus de 40 % de la surface déclarée par les nouveaux déclarants est en Gaec. Cette progression n'est pas anodine. Au delà des avantages fiscaux et sociaux qu'offre ce statut (transparence fiscale et sociale), le Gaec est avant tout un groupement de chefs d'exploitation qui s'engagent autour d'un projet commun en regroupant leurs moyens de production. On peut certainement y voir la volonté d'optimiser des moyens de production (matériel, équipements)

mais aussi de faire face aux contraintes de main-d'oeuvre liées à l'activité contraignante de l'élevage bovin ou ovin.

Dans le même temps, les exploitations individuelles qui représentaient 82 % de l'effectif et 52 % de la surface déclarée par les partants ne représentent plus que 52 % de l'effectif et moins de 30 % de la surface déclarée par les nouveaux.

Caractéristiques des exploitations selon l'évolution de la surface déclarée à la PAC entre 2010 et 2015

Unités : effectif, hectare, année

Évolution de déclaration	Effectif	Surface moyenne déclarée		Âge moyen en 2015 ^(*)
		2010	2015	
Exploitations déclarant en 2010 et 2015				
Surface déclarée stable	611	25,8	25,8	50,8
Surface déclarée en diminution	184	24,0	17,1	54,9
Surface déclarée en augmentation	203	24,9	31,6	48,6
Nouveaux déclarants				
Exploitations ayant cessé de déclarer	341	25,8	26,7	55,9
Ensemble		25,4	25,7	52,3

Source : ASP - déclarations PAC

^(*) Seul est pris en compte l'âge des chefs d'exploitation individuelle ; cela représente 82 % des exploitations.

Progression des Gaec chez les nouveaux déclarants

Unités : effectif, ha

Statut juridique	Exploitants ayant cessé de déclarer		Nouveaux déclarants	
	Effectif 2010	Surface déclarée 2010	Effectif 2015	Surface déclarée 2015
Exploitation individuelle	281	6 532	173	2 883
Groupement agricole d'exploitation en commun	24	1 003	106	4 184
Exploitation agricole à responsabilité limitée	33	1 040	40	1 350
Autres statuts	5	3 890	11	1 212
Total	343	12 465	330	9 630

Source : ASP - Déclarations PAC

Une terre d'élevage

Avec une production brute standard (PBS) estimée à 65,75 millions d'€ en 2010, les exploitations dont le siège est géolocalisé sur le bassin versant de la Nive au recensement agricole 2010 contribuent pour près de 11 % à la PBS départementale.

L'élevage de ruminants, principal contributeur à la PBS du bassin versant

L'élevage d'herbivores contribue pour 84 % à la PBS du bassin versant ; viennent ensuite les élevages de granivores (porcs et volailles) pour 9 %, les cultures permanentes (vigne) pour 5 %, les cultures de plein champ (1,5 %) et enfin l'horticulture pour moins d'1 %.

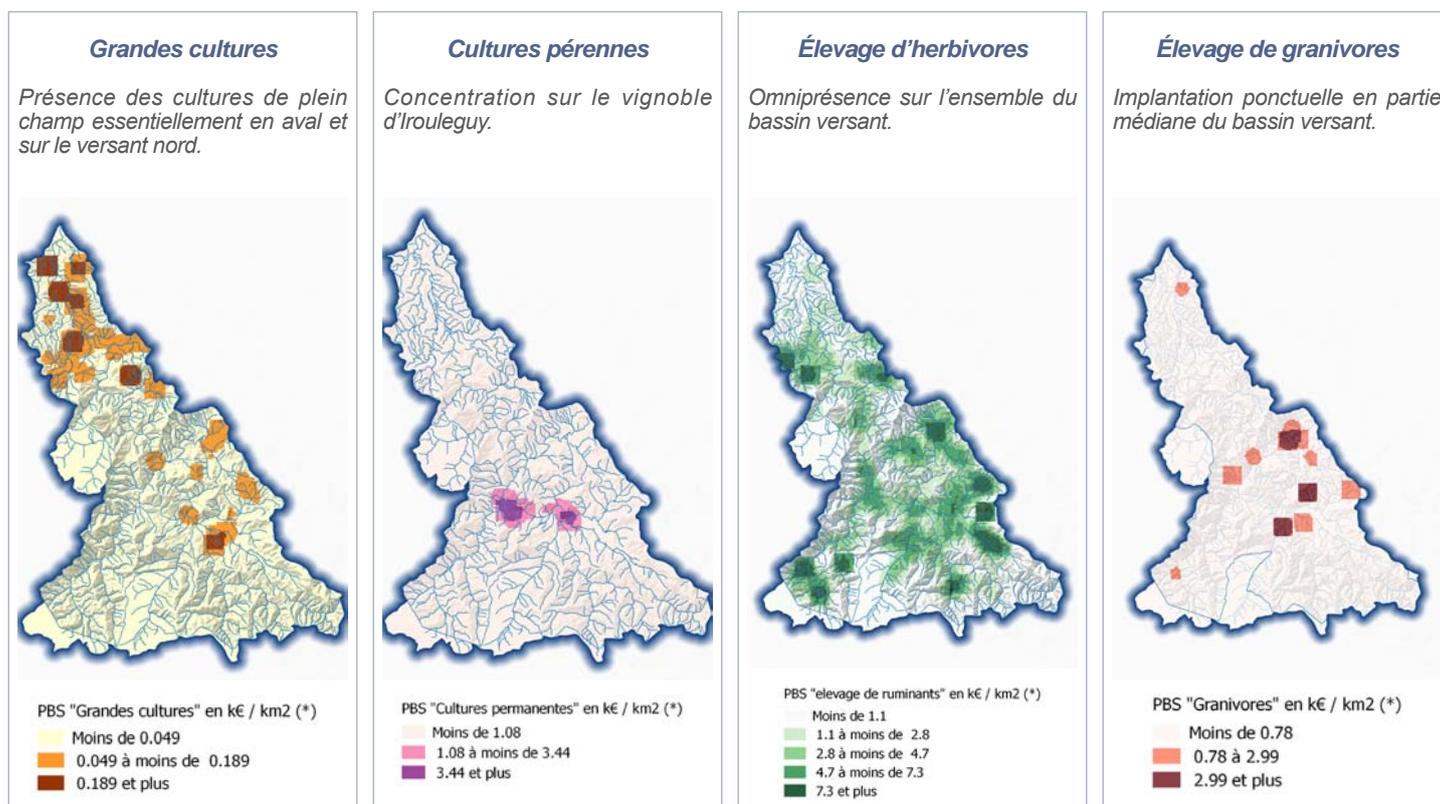
Répartition de la PBS par production en 2010

Unités : euro, %

Productions	Valeur	% dans le département
Grandes cultures	1 001 371	0,9
Horticulture	378 595	1,5
Cultures permanentes	3 003 925	8,7
Herbivores et fourrage	55 377 232	18,4
Porcins	2 760 291	6,1
Volailles	2 841 300	3,1
Autres	387 328	13,1
Total	65 750 043	10,7

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une implantation territoriale spécifique à chaque production



(*) Densité obtenue après lissage et carroyage des données géolocalisées au siège d'exploitation. Rayon de lissage 3 km. Maille de carroyage : 4 hectares.

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2010, Communauté d'agglomération « Pays Basque »

Des filières de production bien ancrées au territoire

Le lait de brebis, production emblématique du territoire

La valorisation de vastes espaces enherbés

L'élevage ovin constitue une composante essentielle de l'activité agricole mais aussi de l'occupation de l'espace au sein du bassin versant. En 2015, les exploitations bénéficiant de l'aide ovine ont déclaré au total 22 220 ha à la PAC, soit près des deux tiers des surfaces déclarées à la PAC sur le bassin versant. En outre, un grand nombre d'entre elles pratiquent la transhumance et de ce fait, contribuent à la valorisation de près de 20 000 ha d'estives.

Ainsi, les éleveurs d'ovins concourent à l'entretien et à la valorisation de vastes espaces enherbés aux reliefs souvent accidentés et peu propices à d'autres activités agricoles.

Plus de deux exploitations sur trois élèvent des ovins

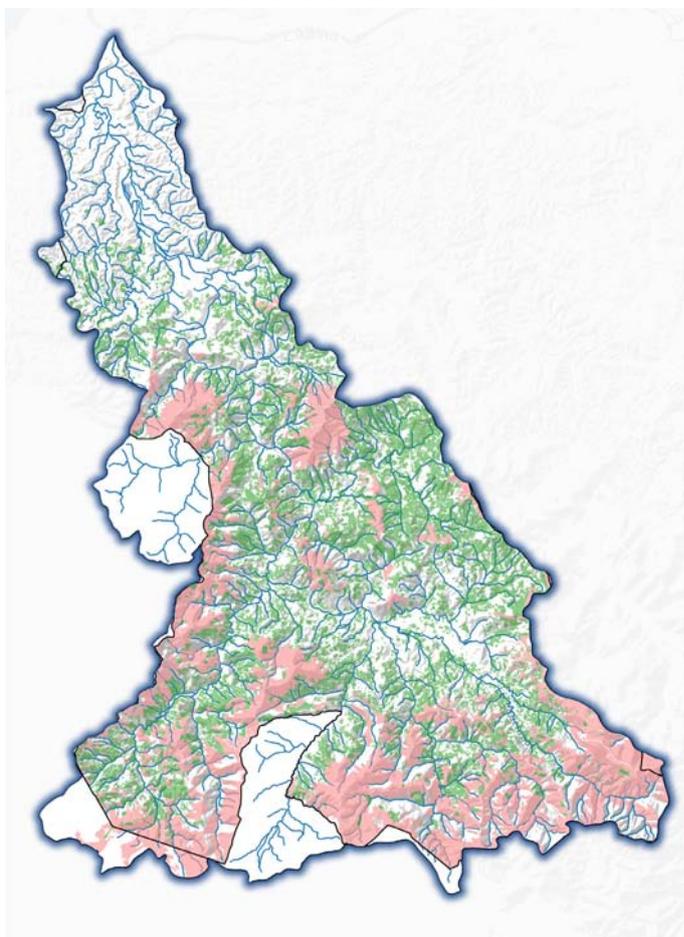
En 2014, 889 exploitations, soit plus de deux déclarants sur trois, ont perçu l'aide ovine et de ce fait détenaient des brebis. Les données des fichiers ne permettent pas de différencier les brebis laitières des brebis de race à viande, mais le dernier recensement de l'agriculture effectué en 2010 nous permet d'estimer que 90 % des ovins déclarés à l'aide ovine sont de race laitière.

Plus des trois quarts des exploitations détenant des ovins lait sont spécialisées en élevage d'ovins et en retirent donc plus des deux tiers de leur valeur de production (PBS).

Entre 2010 et 2014, l'effectif d'ovins primés a progressé de 3 % pour atteindre 227 500 têtes en 2014, alors que l'effectif de déclarants se réduit légèrement (-1 %).

»»

Une forte implantation de l'élevage ovin dans le bassin versant



Ilots PAC déclarés en 2015 par des :

- exploitations possédant des ovins
- gestionnaires d'estives

Sources :
Communauté d'agglomération Pays Basque,
©IGN - Produits dérivés des MNT,
ASP-RPG 2015

Pour aller plus loin :

Les élevages ovin lait du bassin versant de la Nive sont situés en plein cœur du bassin de production de lait de brebis des Pyrénées-Atlantiques. Ce dernier comptait, en 2010, 467 000 brebis laitières, soit plus du tiers du cheptel français, et se situait à ce titre au second rang en terme d'effectifs après l'Aveyron. Nous vous invitons à consulter les publications suivantes :

■ **Agreste Nouvelle-Aquitaine**
Fiche filière ovins lait
(dernière mise à jour Août 2017)

Cliquez sur l'image
ou téléchargez à l'adresse suivante :

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Fiches-filières>



■ **Agreste Aquitaine**
La filière ovins lait en Pyrénées-Atlantiques

réalisée en 2014 par le SRISET, en collaboration avec la DDTM 64 et qui dresse un portrait des élevages et fait apparaître les divers enjeux et défis de cette filière.

Cliquez sur l'image ou téléchargez à l'adresse suivante :

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Analyses-Territoriales>





Un cheptel bovin bien présent sur le bassin versant

18 840 vaches mères en 2016

En 2016, le cheptel de souche présent sur les communes intersectant avec le bassin versant se compose de 3 670 vaches laitières, soit 12 % du cheptel départemental et 14 170 vaches de race à viande, soit 15 % du cheptel départemental. Ces bovins se répartissent dans 980 élevages ⁽¹⁾, soit les trois quarts des exploitations agricoles du territoire.

Le cheptel est réparti sur l'ensemble du territoire, mais on note toutefois une plus forte concentration – notamment pour le cheptel laitier – à l'est et en partie médiane du bassin versant.

⁽¹⁾ Les élevages sont ici identifiés par la BDNI. En conséquence, l'effectif d'éleveurs est légèrement surestimé par rapport aux données du RA ou de la PAC, car une même exploitation recensée ou déclarant à la PAC peut détenir plusieurs numéros BDNI si les cheptels de cette dernière sont localisés sur des sites distants de 5 km ou plus.

Diminution du cheptel laitier et maintien du cheptel allaitant

Entre 2011 et 2016, le cheptel de vaches laitières a perdu 18 % de ses effectifs. Cette diminution est relativement régulière tout au long de la période, mais elle est légèrement moins marquée que dans le reste du département.

Le cheptel de vaches allaitantes, après avoir enregistré une légère baisse entre 2011 et 2013, a de nouveau augmenté pour arriver, en 2016, à un niveau légèrement supérieur à 2011. Cette reprise entre 2013 et 2016 est beaucoup plus faible dans le reste du département où la perte d'effectifs entre 2011 et 2016 est de 6 %.

À noter qu'entre 2000 et 2010, sur le territoire, le cheptel de vaches laitières avait diminué de 23 % et le cheptel de vaches allaitantes de 10 %.

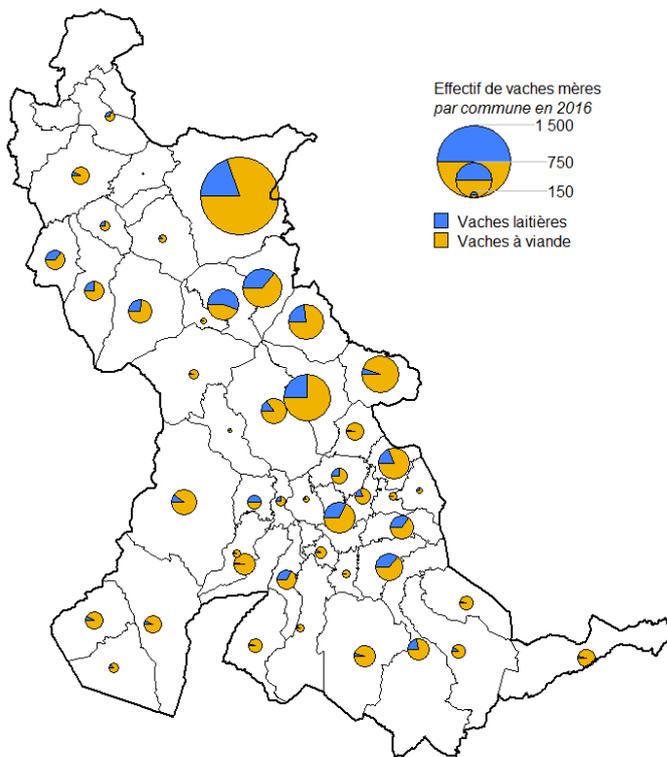
12 % du quota laitier départemental en 2015

En 2015, 107 exploitations agricoles sur le territoire détenaient un quota laitier qui, au total, représentait 33 millions de litres soit 12 % du litrage de référence départemental. Avec une référence individuelle moyenne de 308 500 litres, les élevages laitiers du bassin versant de la Nive semblent légèrement plus petits que dans le reste du département où la référence moyenne se situe à 319 000 litres.

Érosion des quotas « lait de montagne »

En 2014, 87 exploitations détenaient un quota laitier « lait de montagne » ouvrant droit à une aide PAC. Sur la période 2010-2014, on constate une érosion régulière du nombre d'élevages et des quotas annuels primés. Toutefois, la diminution des quotas (-6 %) est moins importante que celle du nombre d'exploitations (-22 %), ceci traduisant une légère concentration du cheptel.

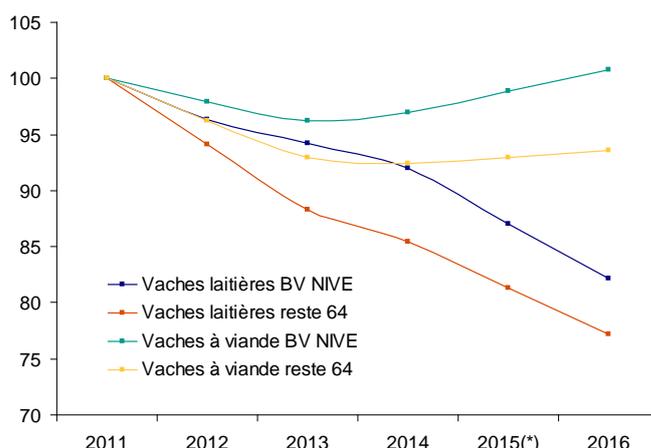
Un cheptel bovin bien présent sur le bassin versant



Sources : ©IGN - BD CARTO®, BDNI 2016

Évolution du cheptel de souche

Indice base 100 en 2011



► Données 2015 non disponibles : effectif estimé selon la moyenne des effectifs 2014-2016.

Source : BDNI 2016





27 % de la collecte valorisée par des laiteries locales

La quasi-totalité de la production est livrée à l'industrie laitière. Cinq groupes se partagent la collecte sur le territoire. Parmi eux, deux sont situés sur le territoire et s'attachent à valoriser la production locale : la laiterie Onetik à Macaye et la Coopérative agricole du Pays Basque (ou Fromagerie des Aldudes) à Saint-Jean-Pied-de-Port. Ces deux laiteries regroupaient respectivement 14 % et 13 % du quota total. Le reste de la production était collecté par Danone (44 % des volumes), la SCA Haize Hegoa (17 %) et le groupe SODIAAL (12 %).

Les bovins viande associés à la production d'ovins lait

884 exploitations ⁽¹⁾ détenaient des vaches de race à viande en 2016 au sein des communes du bassin versant.

En 2010 ⁽²⁾, plus de 55 % du cheptel de vaches allaitantes était détenu par des exploitations spécialisées en élevage ovins lait qui représentaient ainsi plus de 60 % des élevages et disposaient de troupeaux de 12 vaches en moyenne.

Moins du quart des élevages de vaches allaitantes étaient spécialisés en « élevage bovins viande ». En moyenne ces exploitations détenaient 20 vaches mères et elles regroupaient 31 % du cheptel. Plus des trois quarts d'entre elles étaient des petites exploitations au regard de la PBS.

⁽¹⁾ Les élevages sont ici identifiés par la BDNI. En conséquence, l'effectif d'éleveurs est légèrement surestimé par rapport aux données du RA ou de la PAC, car une même exploitation recensée ou déclarant à la PAC peut détenir plusieurs numéros BDNI si les cheptels de cette dernière sont situés sur des communes différentes.

⁽²⁾ Nous faisons référence au recensement agricole 2010 pour caractériser la structure des exploitations bovin viande grâce à la classification en Otex.

Vers l'agrandissement des cheptels allaitants ?

En 2014, 810 éleveurs du territoire ont perçu l'aide à la vache allaitante et ils regroupaient un cheptel de 14 351 bovins primés. Suivant l'évolution des effectifs de vaches allaitantes, les effectifs primés ont progressé entre 2010 et 2014 de 2 %, soit + 300 animaux. En revanche, le nombre de déclarants a diminué de 6 % sur cette période (-53 exploitations). La moyenne de bovins primés passe ainsi de 16 en 2010, à 18 en 2014.

Plus de 80 % des bovins viande vendus en vif

14 279 animaux de race à viande provenant des élevages situés dans les communes du bassin versant ont été commercialisés en 2016. Plus de 80 % d'entre eux ont été vendus en vif. Ce sont, dans plus de 60 % des cas, des animaux de moins de 8 mois, souvent des broutards destinés à l'exportation ou à être engraisés dans des ateliers spécialisés hors territoire.

On notera également que plus des trois quarts des vaches de race à viande sont vendues en vif, ce qui prive les éleveurs d'une plus-value liée à l'engraissement. Toutefois, la difficulté de produire des céréales sur ce territoire peut expliquer en partie ce phénomène.

Répartition des animaux bovins commercialisés en 2016 selon leur race, catégorie et débouché commercial

Unité : effectif

Type de bovin	Type de commercialisation			
	Boucherie		Élevage ^(*)	
	Race laitière	Race viande	Race laitière	Race viande
Vaches	742	806	204	2 498
Génisses de plus de 8 mois	59	140	77	1 135
Génisses de 4 à 8 mois	9	559	13	1 688
Génisses de moins de 4 mois	8	119	64	688
Mâles de plus 8 mois	16	208	12	693
Mâles de 4 à 8 mois	1 178	665	8	3 943
Mâles de moins de 4 mois	69	166	628	971
Total	2 081	2 663	1 006	11 616

^(*) Animaux commercialisés en vif à destination d'autres élevages ou d'ateliers d'engraissement ou à l'exportation.

Source : BDNI 2016

Porcins : un élevage ancré au terroir

5 % de l'effectif porcin départemental

En 2010, on a recensé 9 023 porcins sur 229 exploitations dont le siège est géolocalisé au sein du bassin versant de la Nive. Cela représente 5 % du cheptel porcin départemental.

Près de 60 % des exploitations détenant des porcins en possèdent moins de deux, destinés donc principalement à la consommation familiale.

Les porcs charcutiers de 50 kg et plus représentent plus de 50 % du cheptel porcin présent au 31/10/2010.

Répartition des effectifs de porcins des exploitations agricoles du bassin versant de la Nive ^(*) selon la catégorie au 31/10/2010

Unités : nombre, %

	Exploitations en ayant	Nombre de têtes	% dans le département
Truies reproductrices 50 kg et + (y c. cochettes, réforme exclue)	23	1 436	9
Porcelets (y c. post-sevrage)	17	1 742	3
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	38	1 193	3
Autres porcs de 50 kg et +	183	4 652	6
Total porcins	229	9 023	5

^(*) Exploitations dont le siège est géolocalisé au sein du bassin versant de la Nive.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010





60 % du cheptel détenu par des exploitations spécialisées

En 2010, plus de 60 % de l'effectif porcin était élevé dans une douzaine d'exploitations spécialisées en élevage porcin. Elles détenaient en moyenne 478 têtes.

Par ailleurs, dans près de 90 exploitations, soit 40 % des élevages, l'élevage porcin constitue un atelier venant en complément d'une production principale, le plus souvent des ovins lait. L'effectif de porcs est nettement plus faible que dans les exploitations spécialisées et s'élève en moyenne à 35 têtes.

La filière « Porc Basque »

Le porc basque fait partie des races menacées d'extinction dont la renaissance a été initiée par une poignée d'éleveurs de la vallée des Aldudes. C'est un animal très bien adapté à l'élevage en montagne où il est élevé en semi-liberté, avant d'être abattu vers l'âge de 18 mois.

La démarche de sauvegarde associée à la structuration et au développement de cette filière locale a abouti, en 2016, à l'obtention de l'Appellation d'Origine Contrôlée pour la viande « Kintoa » et le Jambon du « Kintoa » (arrêté du 5 août 2016).

28 élevages produisent des volailles

Production de poules pondeuses et de canards gras

En 2010, les 28 aviculteurs (*) recensés sur le bassin versant de la Nive détenaient – toutes espèces confondues – 105 618 volailles, soit 3 % du cheptel départemental.

Près de la moitié des élevages élèvent des poules pondeuses (production d'œufs de consommation) ; ils regroupent plus du tiers du cheptel départemental de poules pondeuses.

L'autre moitié des éleveurs produisent des canards gras ou à gaver. À noter que quatre éleveurs produisent des volailles à rôtir qui sont essentiellement des poulets de chair.

(*) Ne sont comptabilisés que les aviculteurs détenant au moins 50 têtes dans une des catégories de volailles au 31/10/2010.

98 % du cheptel détenu par des exploitations spécialisées

La moitié de ces exploitations sont spécialisées en aviculture et regroupent 98 % des volailles du territoire.

Dans les autres cas, l'élevage de volailles constitue un atelier de production d'exploitations de polyculture-élevage ou vient en complément de la production d'ovins lait.

Un vignoble spécifique

Un vignoble concentré sur l'AOP Irouleguy

En 2015, selon le CVI (casier viticole informatisé), le vignoble situé sur les communes du bassin versant de la Nive s'étend sur 250 ha et représente 10 % du vignoble des Pyrénées-Atlantiques. 95 % de ces vignes bénéficient de l'appellation d'origine protégée (AOP) « Irouleguy ».

Répartition des effectifs de volailles selon la catégorie au 31/10/2010 (*)

Unités : nombre, effectif, %

Catégorie	Exploitations en ayant	Effectif de volailles	% dans le département
Poules pondeuses d'œufs de consommation	12	64 504	34
Canards en gavage, à gaver	12	33 864	3
Volailles à rôtir (poulets de chair, coqs, canards)	4	7 250	1

(*) Ne sont comptabilisés que les aviculteurs détenant au moins 50 têtes dans une des catégories de volailles au 31/10/2010.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Diminution des surfaces non AOP entre 2010 et 2015

Entre 2010 et 2015, le vignoble du territoire enregistre une perte de 20 ha soit une diminution de 7 % alors que dans le reste du département la diminution est de -1 % (24 ha). En fait, cette perte de surface concerne les vignes ne bénéficiant pas de l'AOP, alors que le vignoble en AOP Irouleguy demeure stable.

Plus de 60 % de la récolte vinifiée en coopérative

En 2016, la récolte totale de vin s'élève à 8 098 hectolitres, soit 8 % de la récolte départementale. Plus de 60 % de ces volumes sont apportés à la cave coopérative, un quart est vinifié en chai particulier et une petite partie (8 %) est commercialisée en vendange fraîche.

95 % de la récolte en AOP Irouleguy

Plus de 95 % de la récolte 2016 a été destinée à la production de vin Irouleguy. En 2016, les vins AOP se répartissent pour 65 % en vin rouge, 19 % en vin rosé et 16 % vin blanc.

Une AOP née en 1970

Le vignoble d'Irouleguy a obtenu l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) en 1970 et l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) en 2013. Cette AOP s'étend sur 215 hectares et regroupe 53 viticulteurs.

Le vignoble d'Irouleguy est situé à une altitude entre 200 m et 400 m, autour de Saint-Étienne-de-Baïgorry et Saint-Jean-Pied-de-Port, sur une quinzaine de communes. Il est considéré comme l'un des plus petits vignobles de montagne de France. Les deux tiers des surfaces sont implantées en terrasse, sur un relief pentu, ce qui impose la tradition du travail manuel.

La cave coopérative d'Irouleguy

Une cave coopérative a été créée en 1952. Elle regroupe aujourd'hui 60 % des surfaces plantées de l'Appellation Irouleguy et commercialise 650 000 bouteilles par an. Elle compte 18 salariés en 2016 (1).

(1) Source : FCVA





80 % des surfaces de piment des Pyrénées-Atlantiques

En 2015, 127 exploitations situées sur le bassin versant de la Nive ⁽¹⁾, ont déclaré 121 ha en « Piment-Poivron » ⁽²⁾ à la PAC, ce qui représente 80 % des surfaces déclarées pour cette culture au niveau du département. Il y a toutefois lieu de penser que toutes les surfaces cultivées ne sont pas déclarées à la PAC et que les surfaces réellement cultivées sont supérieures d'un tiers aux surfaces déclarées. En effet, pour la campagne 2016-2017, le syndicat d'AOP du Piment d'Espelette relève 228,8 ha concernés par la culture du piment sur l'aire de production ⁽³⁾.

Cette culture est en nette progression, puisqu'en 2010, c'est 102 ha pour 122 producteurs qui étaient recensés sur le Pays Basque et qui représentaient la quasi-totalité de la sole départementale.

Elle bénéficie depuis 1997 de l'AOC « Piment d'Espelette » garantissant l'origine, la qualité de ce produit ainsi que les savoir-faire associés. En 2012, le label européen « AOP » a remplacé le label français « AOC ».

Au delà de la filière de production agricole, la production de piment a également d'importantes retombées sur le plan touristique, contribuant ainsi à la vitalité du tissu socio-économique local.

⁽¹⁾ Exploitations détenant au moins une parcelle en piment sur le bassin versant de la Nive.

⁽²⁾ Le code de déclaration " PVP " regroupe les cultures de piment et de poivron.

⁽³⁾ Données du Syndicat de l'AOP Piment d'Espelette : <http://www.pimentdespelette.com/qui-sommes-nous/la-filiere/>



© Communauté d'agglomération « Pays Basque »

► Pour aller plus loin :

Une étude sur les dynamiques agricoles du Pays Basque a été réalisée en février 2015. Nous vous invitons à la consulter en cliquant sur l'image ou en la téléchargeant à l'adresse suivante :

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Analyses-Territoriales>



Progression des surfaces certifiées en agriculture biologique

1 600 ha certifiés en agriculture biologique

86 agriculteurs en AB

86 agriculteurs détiennent des terres répondant au cahier des charges « agriculture biologique » au sein des communes intersectant avec le bassin versant en 2016. Ils regroupent au total 1 598 hectares en AB dont près de 20 % sont en première année de conversion.

Trois quarts des surfaces AB sont des prairies

Trois quarts de ces surfaces sont des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes ou temporaires, parcours herbeux). Viennent ensuite les cultures fourragères (6 %), la vigne (4 %), les céréales (3 %) et les fruits (2 %). Le reste de la sole AB est dédiée à diverses cultures de plein champ, maraîchères ou de plantes aromatiques, médicinales ou à parfum.

Les parcelles en AB se répartissent sur l'ensemble du bassin versant.

Nette progression des surfaces en AB entre 2010 et 2016

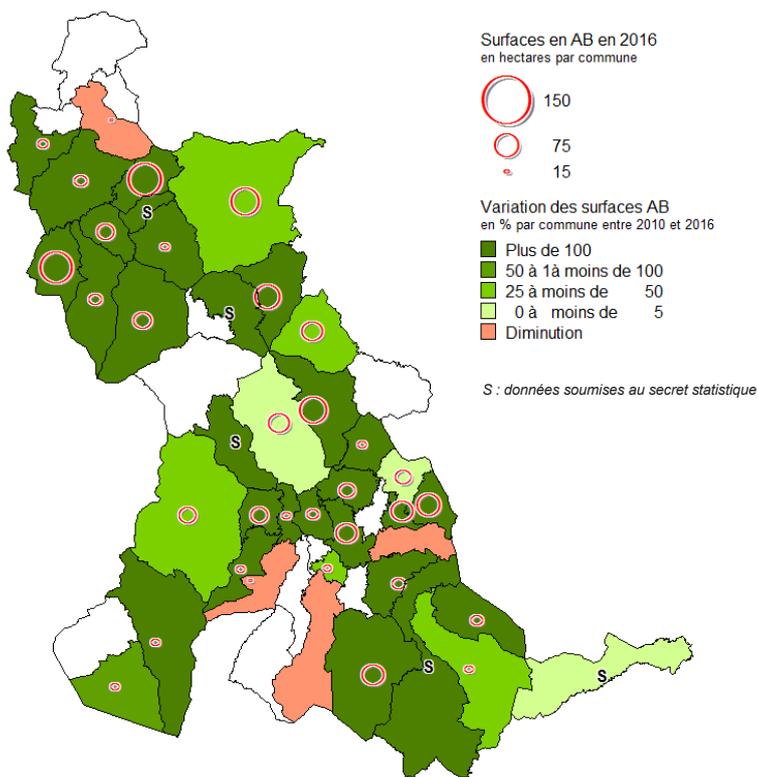
Entre 2010 et 2016, les surfaces certifiées AB ont progressé de moitié au sein du bassin versant de la Nive contre à peine plus de 10 % dans le reste du département. À noter qu'en 2016, les agriculteurs du bassin versant de la Nive regroupent 16 % de la sole AB du département des Pyrénées-Atlantiques.

Les élevages représentent 45 % des exploitations AB

39 exploitations, soit 45 % des exploitations certifiées AB en 2016, élèvent des animaux selon le cahier des charges AB. Les cheptels les plus fréquemment représentés sont des élevages ovins (brebis laitières ou brebis viande) ou bovins (bovins viande ou bovins lait). Plus ponctuellement, on trouve aussi quelques élevages de porcs ou de volailles et de la pisciculture.

Cinq apiculteurs sont également certifiés AB. Ils détiennent au total 462 ruches.

Des surfaces AB réparties sur l'ensemble du bassin versant



► Les données de l'Agence Bio étant communiquées à la commune, nous avons donc pris en compte les exploitations agricoles dont le siège est situé sur des communes dont l'aire intersecte avec le bassin versant de la Nive.

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agence Bio

Répartition des effectifs d'animaux élevés en AB en 2016

Unité : nombre, effectif

	Nombre d'exploitations en ayant	Effectif 2016
Bovins		
Vaches laitières	5	136
Vaches allaitantes	9	147
Génisses	12	134
Taureaux	5	6
Veaux	9	112
Ovins		
Brebis laitières	9	1 516
Brebis viande	8	1 034
Agneaux	8	756
Agnelles	12	322
Autres ovins	7	30
Bélier	11	46

Source : Agence Bio

L'agriculture et l'agroalimentaire, acteurs majeurs de l'emploi en milieu rural

4 % des emplois sont agricoles

En 2013, les communes intersectant avec le bassin versant de la Nive comptent – tous secteurs professionnels confondus – 48 731 emplois au lieu de travail soit 18 % de l'emploi départemental.

Comme dans le reste du département, près de 4 % de ces emplois au lieu de travail relèvent de l'agriculture ou de la sylviculture.

On note d'importantes disparités territoriales. En premier lieu, l'emploi total est concentré sur un faible nombre de communes, dont la ville de Bayonne qui regroupe à elle seule 62 % des emplois. En second lieu, dans la plupart des communes rurales et/ou de montagne, où le volume d'emploi est faible, la part d'emploi agricole est relativement élevée.

Prédominance de l'emploi familial en agriculture

En 2010, les 1 830 exploitations recensées sur les communes intersectant avec le bassin versant de la Nive occupent l'équivalent de 2 452 personnes à temps plein soit en moyenne 1,33 UTA par exploitation contre 1,12 dans le reste du département. Dans plus de 90 % des cas, il s'agit de main-d'œuvre familiale : les chefs d'exploitation et les coexploitants assurent 70 % du volume total de travail, leur conjoint (non coexploitant) 11 %, et les autres actifs familiaux également 11 %.

Plus de 60 % des UTA en élevage ovin

Les exploitations spécialisées en élevage ovin regroupent plus de 60 % des UTA. Viennent ensuite les exploitations spécialisées en élevage de bovins viande (10 %), ou en élevage bovins lait (7 %). Enfin, les exploitations spécialisées en grandes cultures ou classées en polyculture-polyélevage ou en élevage hors-sol regroupent chacune 4 % des UTA.

Cette répartition varie selon les communes. On notera une part beaucoup plus importante de l'élevage ovin dans les communes de montagne, notamment celles situées sur la partie amont du bassin versant. À l'opposé, les communes situées sur la partie aval regroupent beaucoup d'UTA et ces dernières se répartissent dans divers systèmes de production peu présents dans le reste du bassin versant : grandes cultures, horticulture, élevages hors-sol. À noter également la particularité des communes d'Irouleguy, Saint-Étienne-de-Baïgorry et Ispoure, au sein desquelles les exploitations spécialisées en viticulture regroupent 15 % des UTA.

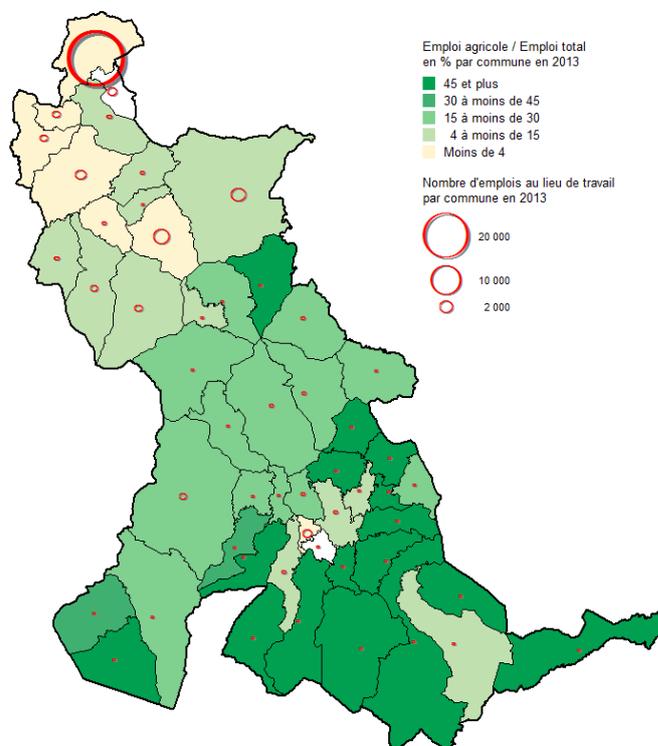
4 % des exploitations emploient des salariés permanents

55 exploitations, soit 4 % de l'effectif employé au total 160 salariés permanents en 2010.

Plus des deux tiers d'entre eux travaillent à temps complet, ratio supérieur à celui observé dans au reste du département où seulement 58 % des emplois salariés sont à temps complet.

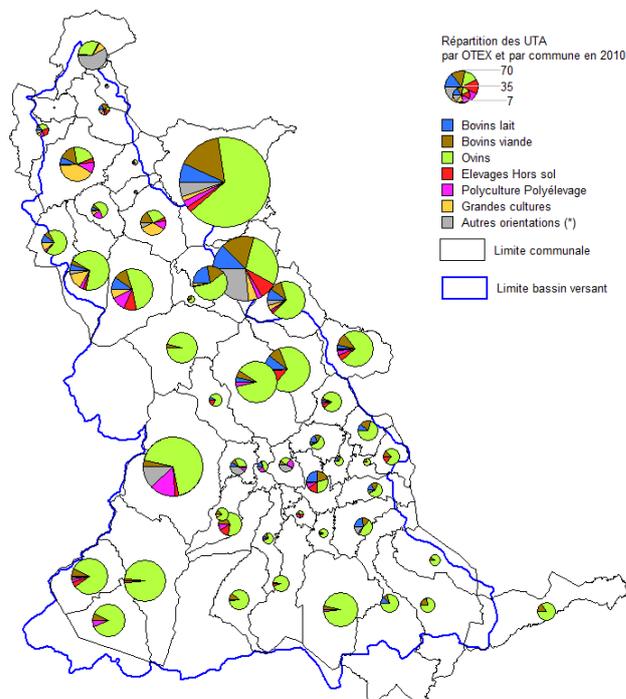
Les trois quarts des postes occupés correspondent à des emplois d'ouvriers agricoles. Les autres postes concernent des emplois d'encadrement (9 %), de technicien (9 %) ou de stagiaire en alternance. Par ailleurs, moins de 3 % de ces salariés travaillent

L'agriculture employeur majeur en zone de montagne



Sources : ©IGN - BD CARTO®, INSEE - Recensement de la Population 2013.

Prépondérance de l'élevage ovin et bovin en montagne



(*) Cette catégorie inclut les OTEX « Grandes cultures », « Horticulture et maraîchage » et « Cultures fruitières ».

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Communauté d'agglomération « Pays Basque », Agreste - Recensement agricole 2010



pour le compte d'un groupement d'employeur (contre 11 % dans le reste du département).

Les deux tiers des salariés permanents se partagent équitablement entre les exploitations spécialisées en maraîchage-horticulture et les élevages d'ovins. Viennent ensuite les élevages hors-sol qui emploient 11 % du salariat permanent et les exploitations spécialisées en viticulture (10 %).

Faible recours au travail saisonnier

338 exploitations, soit moins d'une sur cinq, ont recours à des salariés occasionnels ou saisonniers. Cela représente 66 UTA, soit 3 % du volume total de travail agricole. Ces saisonniers sont essentiellement employés par les exploitations spécialisées en élevage ovins (33 %), celles de grandes cultures (23 %), de polyculture (12 %) et de maraîchage (10 %). Les autres se répartissent à peu près équitablement dans les OTEX viticulture, élevage bovins lait et élevage hors-sol.

Perte de 10 % du volume d'emploi agricole entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu 10 % de ses emplois agricoles, soit -280 UTA. Cette diminution est moins marquée que dans le reste du département où elle atteint -23 %.

Recul de la main-d'œuvre familiale

Cette diminution affecte en premier lieu la main-d'œuvre familiale qui perd 12 % de ses UTA ; elle est en partie liée à celle du nombre d'exploitations (-27 % sur la période) mais aussi à la moindre participation des « autres actifs familiaux » aux travaux de la ferme. En effet, entre 2000 et 2010, les UTA apportées par les « autres actifs familiaux » enregistrent un recul de près d'un tiers (-118 UTA) et celles relatives aux conjoints non exploitants diminuent de 27 % (-102 UTA).

Par ailleurs, les UTA des chefs d'exploitation diminuent de 12 % (-193 UTA) mais cette perte est en partie compensée par l'augmentation des UTA des coexploitants (+139 UTA), essentiellement liée à la transformation des exploitations individuelles en sociétés.

Maintien du salariat permanent et érosion du salariat saisonnier

Le salariat permanent se maintient entre 2000 et 2010 alors qu'il diminue de 18 % dans le reste du département. En revanche, le travail saisonnier subit une légère érosion (-7 %) alors qu'il est en nette progression dans le reste du département (+13 %).

Recul de la main-d'œuvre familiale

Unités : nombre d'UTA, %

	UTA en 2010	Évolution 2000-2010
UTA du chef d'exploitation (ou premier coexploitant)	1 445	-11,8
UTA des coexploitants	255	119,8
UTA des conjoints non coexploitants	280	-26,8
UTA des autres actifs familiaux	260	-31,3
UTA de la main-d'œuvre familiale	2 240	-10,9
UTA des salariés permanents (hors famille)	134	1,7
UTA des saisonniers et des occasionnels	66	-8,6
UTA du personnel des ETA et Cuma	11	7,8
UTA des actifs non familiaux	212	-1,5
UTA totales	2 452	-10,2

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Plus de 1 000 postes d'emploi salarié dans le secteur agroalimentaire ⁽¹⁾

Étroitement lié à l'activité agricole, le secteur d'activité de l'agroalimentaire⁽¹⁾ regroupe, au 31/12/2015, 174 établissements sur les communes intersectant avec le bassin versant. Près de 80 % d'entre eux sont employeurs de main-d'œuvre. En 2015, ils ont employé 1 007 personnes, soit 850 « équivalents temps plein » qui représentent 2,6 % des emplois du territoire.

⁽¹⁾ Ce secteur d'activité regroupe les codes APE 1013B, 1071B, 1071C, 1071D.

Partage de l'activité entre IAA et artisanat commercial

On distingue au sein de ce secteur d'activité les industries agroalimentaires (IAA) de l'artisanat commercial.

Les industries agroalimentaires transforment des produits issus de l'agriculture ou de la pêche en aliments industriels essentiellement destinés à la consommation humaine. Au 31/12/2015, ces entreprises représentent sur le territoire 42 % des établissements employeurs et 59 % de l'emploi du secteur agroalimentaire.

L'artisanat commercial joue donc également un rôle important. Il regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, et la cuisson de produits de boulangerie.





Une répartition plus équilibrée de l'emploi au sein du territoire

La répartition de l'emploi du secteur agroalimentaire au sein du territoire est plus équilibrée que celle de l'emploi total. Toutefois, la ville de Bayonne demeure la première commune employeuse, mais elle ne regroupe que 30 % de l'emploi du secteur agroalimentaire contre 62 % de l'emploi total du territoire. L'activité de transformation de productions locales (lait et viande) réalisée au plus près des bassins de production par de nombreuses IAA explique en partie cette répartition de l'emploi.

Diversité d'activités et transformation des produits locaux

Les IAA du territoire proposent une palette d'activités diversifiée. Plusieurs secteurs regroupent la majeure partie de l'emploi : la transformation de chocolat, la transformation et conservation de viande de boucherie, la fabrication de fromage, la fabrication de condiments et assaisonnements, la préparation de produits à base de viande. Ces entreprises ont un lien fort avec les productions locales car leur activité est souvent basée sur la transformation de produits locaux tels le lait de brebis et de vache ou la viande de porc. Elles sont également souvent associées à la promotion des productions locales.

Ce sont des petites et moyennes entreprises dont seulement une vingtaine emploie plus de dix salariés. Au 31/12/2015, neuf d'entre elles dépassaient vingt salariés, regroupant au total 350 salariés soit près de 60 % de l'emploi des IAA.

► L'abattoir intercommunal de Saint-Jean-Pied-de-Port

L'abattoir intercommunal de Saint-Jean-Pied-de-Port emploie une vingtaine de salariés et traite chaque année environ 2 800 tonnes de viande. Comptant quelque 1 500 clients particuliers et une centaine de professionnels, cette structure constitue un outil intéressant pour les acteurs de la filière viande du territoire.

► Les laiteries-fromageries

Les laiteries ONETIK à Macaye, AGOUR à Hélette et la Coopérative laitière du Pays Basque à Saint-Jean-Pied-de-Port comptent respectivement plus de 70, 40 et 20 salariés. Ces entreprises transforment le lait de brebis et le lait de vache pour proposer divers fromages et produits laitiers locaux parmi lesquels le fromage AOP « Ossau-Iraty ».

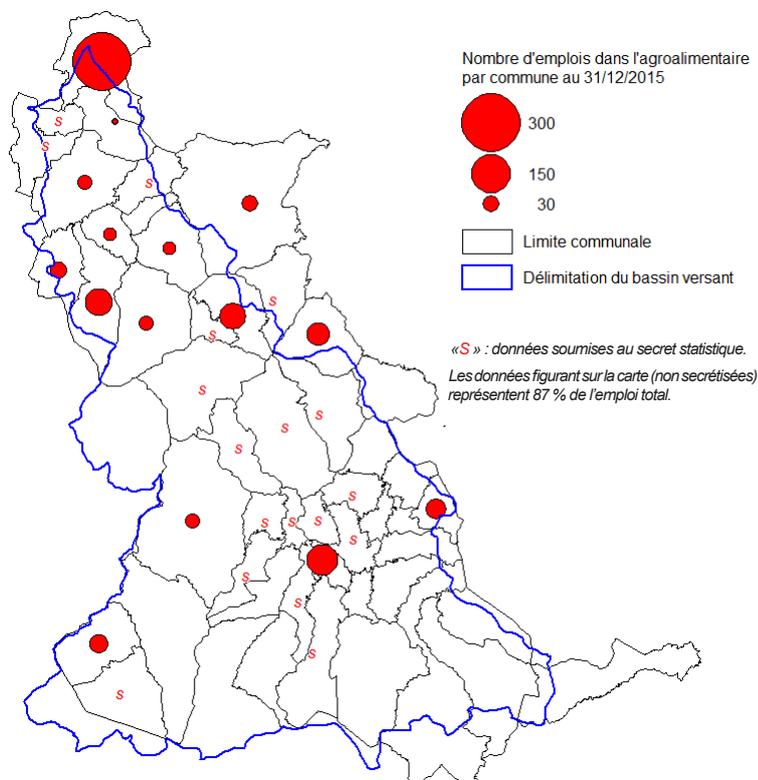
► Salaisons et transformation de viande

Les entreprises ELIZALDIA à Gamarthe (plus de 40 salariés), PIERRE OTEIZA aux Aldudes et PASCAL MASSONDE à Souraïde (plus de 20 salariés chacune) dédient une part importante de leur activité à la transformation de la viande de porc (salaison et jambon). Elles proposent également une gamme de spécialités de cuisine locales et conserves à base de viande autre que le porc.

► Les chocolateries

L'Atelier du Chocolat (Chocolaterie ANDRIEU) à Bayonne et ANTONN (ELIODOR) à Espelette emploient à elles deux près de 90 salariés.

Répartition de l'emploi du secteur agroalimentaire au sein du territoire



Sources : ©IGN - BD CARTO®, Communauté d'agglomération « Pays Basque », INSEE - CLAP 2015 et TOP20 (CLAP) 2015

Répartition de l'emploi et des établissements dans le secteur des IAA en 2015

Unité : nombre, effectif

Activité principale de l'établissement (NAF rev2)	Établissements	Effectif au 31/12/2015
Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	15	120
Transformation et conservation de la viande de boucherie	7	103
Fabrication de fromage	6	158
Fabrication de condiments et assaisonnements	6	22
Fabrication de plats préparés	6	12
Préparation industrielle de produits à base de viande	5	67
Autre transformation et conservation de légumes	4	3
Fabrication de lait liquide et de produits frais	3	24
Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	3	17
Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	3	15
Fabrication de bière	3	3
Fabrication de glaces et sorbets	3	0
Autres activités (*)	14	55
Ensemble	78	599

(*) Transformation et conservation de la viande de volaille, vinification, transformation et conservation de fruits, transformation de thé et de café, production de boissons alcooliques distillées, fabrication d'aliments pour animaux de ferme, transformation et conservation de poissons, fabrication d'autres produits laitiers, fabrication de cidre et de vins de fruits.

Source : INSEE - CLAP 2015

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Méthodologie

Ces « données territoriales » ont été élaborées à partir des résultats des recensements agricoles 2000 et 2010, des déclarations PAC, du registre parcellaire graphique (RPG), du fichier CLAP (INSEE), du recensement de la population (INSEE) et des chiffres de l'Agence Bio.

Les analyses relatives à l'occupation de l'espace (*fiche n°1*) ont été réalisées à partir du référentiel aquitain d'occupation du sol à grande échelle produit dans le cadre de PIGMA (plateforme d'information géographique mutualisée en Nouvelle-Aquitaine).

Territorialisation des données

Compte tenu de la particularité de l'espace observé, liée à sa délimitation naturelle ne correspondant pas toujours à une limite administrative, nous avons été amenés à travailler à partir de requêtes géographiques pour mesurer les surfaces agricoles et caractériser les exploitations agricoles présentes sur le bassin versant. Pour cela nous avons, dans un premier temps, effectué un découpage de la couche géographique des îlots de culture déclarés à la PAC (RPG) et, le cas échéant, recalculé la surface des îlots fractionnés par ce découpage. Ensuite, nous avons pu, par appariement avec les fichiers de données, calculer les surfaces agricoles et caractériser les exploitations agricoles du territoire.

Par contre, pour les données qui n'étaient pas rattachées à une parcelle PAC mais à une unité administrative (la commune), nous avons effectué nos calculs à l'échelle du territoire formé par l'ensemble des communes intersectant avec le bassin versant, même si seulement une petite partie du territoire communal était inclus dans ce dernier.

OCS

Le référentiel aquitain d'occupation du sol à grande échelle a été produit dans le cadre de PIGMA (plateforme d'information géographique mutualisée en Nouvelle-Aquitaine).

Cette cartographie a été réalisée à partir :

- d'une orthophotographie aérienne de 2009 (couleurs naturelles et infra-rouge couleurs) pour 2000, d'orthophotographies aériennes en couleurs naturelles datant de 2001 (Dordogne), 2000 (Gironde), 2002 (Landes), 1999 (Lot-et-Garonne), ou 1998 (Pyrénées-Atlantiques).

- de l'utilisation de données exogènes (orthophotographies infrarouges de 2005 et 2008, BD Topo, Géoportail, Google Maps, SCAN 25....).

La taille de la plus petite entité est de 1 000 m² pour les espaces artificialisés et 10 000 m² (1 hectare) pour les autres espaces (forêt, agriculture et espaces naturels).

Les zones naturelles, agricoles et forestières ont été produites afin de permettre une exploitation au 25 000^{ème}, et les zones artificialisées ont fait l'objet d'une cartographie à grande échelle permettant une exploitation au 5 000^{ème}, plus fine que le reste du territoire.

Définition de l'exploitation agricole

Le concept d'exploitation agricole utilisé dans cette étude peut faire recouvrir diverses dimensions selon la source de données sollicitée.

Recensement agricole :

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une **activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif ;
- Elle atteint une **certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...);
- Sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Données issues des déclarations PAC :

La définition de l'exploitation agricole correspond en général à celle du recensement agricole évoquée précédemment. Toutefois, il n'existe pas de seuil minimal d'activité comme dans le recensement. Seules sont prises en compte les exploitations ayant effectué une demande d'aide à la PAC. En pratique, cette unité est identifiée par un numéro PACAGE.

Données de la base nationale d'identification bovine (BDNI) :

Un numéro d'exploitation est attribué à un lieu géographique de détention d'animaux et non à un détenteur ou à un cheptel. Une même exploitation, définie au sens de la PAC ou du recensement agricole, peut détenir plusieurs numéros BDNI si les lieux de détention sont distants de plus de 5 km. En conséquence, l'effectif d'éleveurs défini par le comptage des numéros BDNI est légèrement surestimé par rapport aux données du RA ou de la PAC.

La production brute standard (PBS)

La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients qui doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

L'orientation technico-économique (Otex) d'une exploitation caractérise son système de production, lequel est défini par la contribution relative des diverses spéculations (PBS de chaque production) par rapport à la PBS totale de ladite exploitation.

La dimension économique d'une exploitation est déterminée à partir de la valeur de la PBS totale de l'exploitation :

- Petites exploitations : PBS < 25 000 €,
- Moyennes exploitations : PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €,
- Grandes exploitations : PBS supérieure à 100 000 €.

SIGLES ET ACRONYMES

ASP : Agence de services et de paiement, BDNI : Base de données nationale de l'identification, **CLAP** : Connaissance locale de l'appareil productif, **Cuma** : Coopérative d'utilisation de matériel agricole, DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer, **EARL** : Exploitation agricole à responsabilité limitée, **ETA** : Entreprise de travaux agricoles, ETP : Équivalent temps plein, **Gaec** : Groupement agricole d'exploitation en commun, **IAA** : Industries agroalimentaires, **IGN** : Institut national de l'information géographique et forestière, **INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques, **MNT** : Modèle numérique de terrain, **NAF** : Nomenclature d'activités française, **PAC** : Politique agricole commune, **Otex** : Orientation technico-économique, **PBS** : Production brute standard, **RA** : Recensement agricole, **SAU** : Superficie agricole utilisée, **SSP** : Service de la statistique et de la prospective.

©AGRESTE
2018

Prix : 2,50 €



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Hubert GUICHENEY
Composition - Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114